

## MANDAT DE RESILIATION de contrat d'assurance Auto / Moto

Vous avez souscrit un nouveau contrat auprès de **XENASSUR**.

Conformément à l'article L113-15-2 du Code des assurances, pour la souscription de ce type de contrats, **XENASSUR**, votre nouvel assureur, doit effectuer pour votre compte les formalités de résiliation de votre contrat.

Afin de nous permettre d'effectuer ces formalités, vous devez en avoir fait expressément la demande. Nous vous remercions donc de bien vouloir compléter et signer ce document

Coordonnées ancien assureur:

NOM DE VOTRE ASSUREUR :

ADRESSE :

Suite ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

NUMERO DE CONTRAT :

Véhicule assuré :

MARQUE :

MODELE :

IMMATRICULATION :

Je, soussigné(e),

NOM:

PRENOM :

ADRESSE :

SUITE ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

confirme souhaiter souscrire un nouveau contrat d'assurance auprès de **XENASSUR**.

Conformément à l'article L113-15-2 du Code des assurances, j'autorise **XENASSUR** à résilier pour mon compte le contrat cité ci-dessus, souscrit auprès de :

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai d'un mois, suivant l'envoi par **XENASSUR** à votre ancien assureur de la notification de résiliation en courrier recommandé.

Le

Signature

(précédée de la mention "Lu et approuvé" "bon pour mandat")

Ce document est à faire compléter et signer par l'assuré. Il doit être adressé à **XENASSUR** accompagné de l'ensemble du dossier (Demande d'assurance signée, R.I confirmant les déclarations et RI du véhicule repris, copie du permis de conduire, copie de la carte grise, règlement et mandat SEPA si paiement mensuel). Il servira de "pouvoir" pour l'envoi, par **XENASSUR**, à l'ancien assureur de la demande de résiliation en lettre recommandée. Cet envoi sera réalisé le jour de la validation définitive du dossier, **XENASSUR** devant s'assurer de la continuité d'assurance en tant que preneur du risque (Art L113-15-2 du code des assurances)  
Le contrat prendra donc effet 31 jours après l'envoi de la notification à l'ancien assureur.



Si vous avez procédé à la résiliation, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir le R.I sur lequel figure la résiliation du contrat ainsi qu'une copie de la lettre recommandée adressée au précédent assureur.